

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 16 Décembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 9 Décembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Christiane SÉGURA

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Thierry GINESTET (Pouvoir à Monsieur Christian MALGOUYRES), Félix TORRÈS (Pouvoir à Madame Élisabeth LARAUD), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD.

N° 7/161 : CUISINE CENTRALE / SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Pilote : Direction Générale des Services / Finances

Monsieur William NION, rapporteur,

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a eu recours plusieurs fois aux services de la cuisine centrale de la Ville d'Albi pour la fourniture de plateaux repas ou de buffets, à l'occasion de réunions de travail.

Pour formaliser cette relation de prestation de services entre la cuisine centrale de la Ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il convient pour l'année 2004 de signer une convention de prestation de services.

Par cette convention, la cuisine centrale de la Ville d'Albi assurera :

- La fourniture et la mise en œuvre de tout produit alimentaire et de tout matériel nécessaire à la confection des repas.
- Le transport des repas.
- L'installation des plateaux repas ou la présentation du buffet.
- La récupération du matériel nécessaire au service par la cuisine centrale de la Ville d'Albi.

La dépense à engager au titre de la convention de prestation de services telle qu'annexée à la présente délibération, sera calculée sur la base du prix unitaire du repas fixé à 9,35 Euros par la Délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Albi en date du 3 novembre 2003.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2004.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Albi fixant à 9,35 Euros le prix unitaire des repas fournis par la cuisine centrale de la Ville.

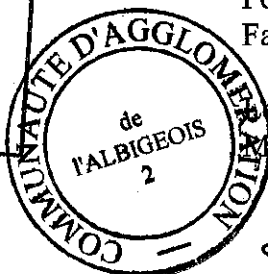
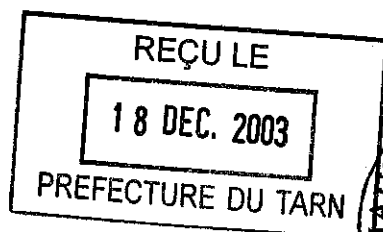
Vu la convention de prestation de services annexée à la présente délibération.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

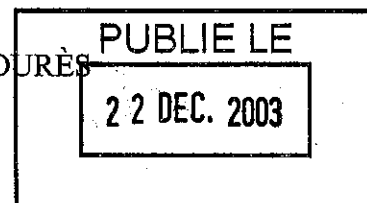
➤ **Approuve** la convention de prestation de services annexée à la présente délibération.

➤ **Autorise** le Président à signer la dite convention.



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



CONVENTION
PRESTATION DE SERVICE
par la Ville d'Albi (Cuisine Centrale) à la
Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
(réunions diverses)

Entre les soussignés :

D'une part ,

La Ville d'Albi, représentée par son Maire Monsieur Philippe Bonnacarrère, agissant en vertu de la délibération du 03 Novembre 2003 par lequel le Conseil Municipal a d'une part, voté les tarifs des repas fournis et livrés par la Cuisine Centrale applicables à compter du 1^{er} Janvier 2004, d'autre part, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

D'autre part,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Michel Malaterre-Foures.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet la fourniture par la Cuisine Centrale de la Ville D'Albi de plateaux repas ou buffets à la C.2.A. pour les réunions de travail.

Article 2 : Contenu de la prestation

La Fourniture de plateaux repas ou buffets comprend :

- la fourniture et la mise en œuvre de tout produit alimentaire et de tout matériel nécessaire à la confection des repas
- le transport des repas
- l'installation des plateaux repas ou la présentation du buffet
- la récupération du matériel nécessaire au service par la Cuisine Centrale de la Ville d'Albi

Les repas sont accompagnés de vins (1/4 l de vin par personne), eau de source. Un apéritif peut être prévu sur demande.

La présente convention s'applique à compter du 1^{er} Janvier 2004 pour une durée de un an.
La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec un délai de préavis minimum de trois mois.

Article 4 : prix et conditions

Pour l'année 2004, le prix unitaire des repas servis à la C.2.A. a été fixé, par délibération en date du 03 novembre 2003 à 9,35 €.
Le produit des recettes sera inscrit au budget de l'exercice concerné, Chap. 70 Rub. 251 Article 70878.

Fait à Albi, le

Pour la Commune d'Albi,

Le Maire



Philippe Bonnacarrère

**Pour la Communauté d'Agglomération
de l'Albigeois
Le Président**

Michel Malaterre-Foures